



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du vendredi 10 décembre 2021
Compte Rendu

L'an deux mille vingt et un, le dix décembre, à 09 Heures 00, à Melesse (salle des Iris), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle	1ère vice -présidente
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal	2ème vice-président
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain	3ème vice-président
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel	5ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves	Conseiller délégué

Absents :

<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle donne pouvoir à HENRY Lionel
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon

Nombre de membres de bureaux : 16

Nombre de sièges vacants : 2

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

N°ordre	Ordre du jour	Vote
1	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Programme Petites Villes de Demain - Demande de financement du poste Décision du bureau communautaire : Valide le plan de financement prévisionnel pour le poste de chef de projet« Petites villes de main », Autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention de 22 500 € auprès de l'ANCT et 11 250 € auprès de la banque des territoires.	Unanimité Pour : 10
2	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Fonds de concours 2021 - Langouët Décision du bureau communautaire : Valide le versement à la commune de Langouët d'un fonds de concours en investissement d'un montant total de 74 289,72€	Unanimité Pour : 10
3	Finances Rapporteur : Fonds de concours 2021 - Montreuil le Gast Décision du bureau communautaire : Valide le versement à la commune de Montreuil-le-Gast d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 112 710,00 €	Unanimité Pour : 10
4	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Fonds de concours 2021 - Saint Germain sur Ille Décision du bureau communautaire : Valide le versement à la commune de Saint Germain sur Ille d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 23 724,94 €	Unanimité Pour : 10
5	Finances Rapporteur : Claude JAOUEN Fonds de concours 2021 - Sens de Bretagne Décision du bureau communautaire : Valide le versement à la commune de Sens de Bretagne d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 41 524,97 €	Unanimité Pour : 10

6	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Fonds de concours 2021 - Gahard</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide le versement à la commune de Gahard d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 68 537,50 €</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
7	<p>Finances Rapporteur : Claude JAOUEN</p> <p>Fonds de concours 2021 - Andouillé-Neuville</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide le versement à la commune de Andouillé-Neuville d'un fonds de concours en investissement d'un montant de 35 746,86 €</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
8	<p>Finances Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>Marché pour l'achat de produits d'hygiène et d'entretien - Attribution</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide l'attribution marché de fourniture de produits d'hygiène et d'entretien à l'entreprise Groupe Pierre Le Goff (PLG)</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
9	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de l'EURL Avenir Ramonage - Guipel</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Décide du versement d'une subvention d'un montant maximum de 2 971,32 € au bénéfice de l'eurl avenir ramonage</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
10	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de l'EURL Floriane Jean-La beauté autrement -La Mézière</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Décide du versement d'une subvention d'un montant maximum de 3 894,98 € au bénéfice de l'eurl jean floriane-la beauté autrement,</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
11	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la SNC Le Bistrot Saint-Germain</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Décide du versement d'une subvention d'un montant maximum de 6 333,91 € au bénéfice de la snc le bistrot saint-germain</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>

12	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>PASS Commerce et Artisanat - Demande de la boulangerie DEBOECK - Saint-Aubin-d'Aubigné</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Décide du versement d'une subvention d'un montant maximum de 2 874,00 € au bénéfice de la boulangerie-pâtisserie Deboeck</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
13	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Ecoparc - Vente de foncier économique - Lots 12 et 13</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide la cession des lots n°12 et 13 dont l'emprise se situe sur les parcelles cadastrées ZN 82, 113, 83 et 114 de la ZA Ecoparc Haute Bretagne à Andouillé Neuville, pour une surface totale estimée à 1 323 m², au profit de l'EURL Besoin de Toit, représentée par Monsieur Alban Heuveline au prix de vente de 22 € HT le m²</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
14	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Bourdonnais - Commune de La Mézière - Vente de foncier économique - Lot 8</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide la cession du lot n° 8 de la ZA de la Bourdonnais à la Mézière, dont l'emprise foncière se fait pour partie sur la parcelle cadastrée section AM n°172 d'une plus grande superficie, pour une surface totale estimée à 1 165 m², au profit de la SAS RES Familiaris représentée par Madame Hélène Gautier au prix de vente de 60 € HT le m²</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
15	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA La Bourdonnais - Vente de foncier économique - Lot 2</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide la cession du lot n°2 de la ZA La Bourdonnais dont l'emprise se situe sur les parcelles cadastrées AM 33 et 37 pour partie à La Mézière, au profit de la SARL Modulobox Evolution au prix de vente de 54 € HT le m²</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
16	<p>Développement économique Rapporteur : Pascal GORIAUX</p> <p>ZA Beauséjour - Vente de terrain - SAS Piveteau Bois</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide la cession d'une emprise de terrain donnant en bordure de la rue de l'Aiguillage sur la ZA Beauséjour à La Mézière, pour une surface totale estimée à 220 m², au profit de la SAS PIVETEAU BOIS au prix de vente de 30 € HT/m²</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>

17	<p>Sport Rapporteur : Pascal DEWASMES</p> <p>Salle Omnisports Saint-Symphorien - Attribution de marché de maîtrise d'œuvre</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Valide l'attribution marché de création d'une salle omnisports sur la commune de Saint-Symphorien à Atelier Dupriez pour un montant total de montant 132 600 € HT</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>
18	<p>Mobilité Rapporteur : Lionel HENRY</p> <p>Cotisation 2021 - Ehop</p> <p>Décision du bureau communautaire :</p> <p>Décide du versement de la cotisation d'un montant de 4 950 € au titre de l'année 2021 à l'association Ehop</p>	<p>Unanimité Pour : 10</p>